

Eau-Secours-Briançonnais (ESB)

Assemblée générale du 4 décembre 2010

Procès-verbal

Le vice-président de l'Association, **Yves MITTAINÉ**, accueille les participants et les remercie de leur présence. (72 participants). Il excuse l'absence de notre Président **Pierre-Jean DOULAT** qui fait part de son vif regret de ne pas être parmi nous pour raisons de santé. Cette année encore, **Bernard LIGER** sera notre « maître de cérémonies ».

Bernard LIGER rappelle le déroulement prévu de l'AG (AG ordinaire puis AG Extraordinaire), les règles pour le débat, et annonce que l'AG sera close à 19h30 au plus tard, quoiqu'il arrive. A l'issue de la réunion, les échanges pourront se poursuivre autour d'un verre.

Il passe la parole à **Yves MITTAINÉ** pour le rapport moral.

Assemblée Générale Ordinaire

Rapport moral :

Rappel des principes généraux de l'Association.

Indépendance et permanence de l'association.

Positionnement général :

L'Association poursuit deux objectifs complémentaires :

- a) **Obtenir des services de qualité** pour la fourniture d'eau et l'assainissement, à la hauteur du cadre naturel magnifique qui est le nôtre. Ceci veut dire notamment qualité de l'eau et de l'épuration mais aussi entretien, renouvellement et utilisation rationnelle des réseaux.
- b) **Obtenir ces services à des coûts proches des coûts réels**, qu'ils pèsent de manière équitable sur les différents usagers, et qu'ils incitent à une utilisation raisonnée des ressources. L'Association s'intéresse par conséquent tout particulièrement au contrat de délégation de l'assainissement, mais aussi à la distribution de l'eau et d'une manière générale à toute question d'intérêt collectif touchant à la ressource en eau et à son utilisation.

Sur le plan des principes, nous soutenons que l'eau est une ressource vitale, indispensable pour tout être humain, que c'est un bien public fragile et patrimonial (c'est-à-dire que nous transmettons à nos enfants). Il en résulte que ce n'est pas une marchandise et qu'elle ne doit pas être soumise à la « marchandisation ».

Si la collectivité en a délégué la gestion à une société privée, elle a néanmoins le devoir d'en garder un contrôle total. Or les exemples sont multiples en France de situations où les collectivités ne contrôlent pas, ou presque pas, les conditions d'exécution des contrats de DSP qu'elles ont passés.

Ici dans le Briançonnais, nous voulons aller dans cette voie en poussant, au nom des usagers, les élus communautaires de la CCB et les élus communaux concernés à exercer un contrôle

continu et approfondi sur les sociétés titulaires de Délégations de service pour l'eau et l'assainissement.

Pour la fourniture d'eau, nous avons une double préoccupation : que les collectivités territoriales assument pleinement leurs responsabilités en matière d'entretien et de renouvellement des réseaux que nous transmettrons aux générations futures ; que les prix soient équitables pour tous les usagers et les incitent à une utilisation raisonnée de l'eau et de tous les équipements.

Vie de l'Association en 2010.

Concrètement :

6 réunions de CA + 2 Bureau « élargi », et de multiples réunions de travail entre membres du bureau (y compris des conférences téléphoniques),
Réunions publiques à Briançon, Monêtier, La Salle, La Grave, Villar d'Arène, dont projection du film « Water Makes Money » et débat,
Réunions de règlement partiels de factures (Monêtier, LG-VA, VdP),
2 séminaires avec des spécialistes,
Réunions institutionnelles : CCB (4 dont 1 avec ProPolis), CCSPL, CCU (avec la SEERC), RBEA (3)
Divers élus, contact avec les Services du Conseil régional,
2 accompagnements des usagers assignés au tribunal (Briançon, Gap),
5 ou 6 distributions de tracts au marché de Briançon, marché au bestiaux du Monêtier, fête du pain au Chazelet,
Multiples réunions et échanges d'e-mails à La Grave – Villar d'Arène,
23 e-mails circulaires pour l'information des membres,
120 à 130 E-mails en réponse à des questions particulières.

2 remarques :

A La Grave – Villar d'Arène, les adhérents ont pris complètement en charge les événements locaux (intervenant sur ce sujet : Alain BIGNON)

Appel aux bonnes volontés dans toutes les communes pour pouvoir continuer et même amplifier nos actions ...

Principales actions en 2010.

Défense des usagers mécontents poursuivis par la SEERC.

Thierry AIMARD, qui est en charge des dossiers au tribunal et de la relation avec notre avocat indique que : 60 adhérents sont maintenant assignés ; en décembre 2009, pour les 15 adhérents de Val-des-Prés, le tribunal d'instance a différé son jugement dans l'attente de la décision du Tribunal Administratif concernant deux questions préjudicielles ; pour les 45 adhérents de La Grave –Villar d'Arène, le tribunal de Gap a entendu les plaidoiries le 30 novembre 2010 et a mis son jugement en délibéré au 14 décembre 2010.

Communication.

Jean-Luc CHARTON expose qu'à l'occasion de l'audience du 30 novembre 2010, 60 membres de l'association se sont déplacés à Gap pour soutenir les assignés et que cette présence a été largement relayée par les médias : Dauphiné Libéré, Alpes 1, La Provence, FR3 PACA. D'autres contacts ont été pris avec des médias nationaux.

Contrat de DSP Assainissement et ses annexes.

Bernard LIGER expose le travail d'approfondissement conduit pendant toute l'année sur les dossiers, en liaison avec la CCB. Nous n'avons pas encore obtenu d'avancée concrète parce que notre Association n'est pas signataire du contrat et que la CCB n'a pas encore « repris la

main » sur celui-ci. Nous la poussons fortement dans cette voie. Plusieurs courriers recommandés lui ont été adressés, l'un demandant la fourniture de 54 documents (pour effectuer des vérifications formelles), un autre accompagnant une liste de 6 pages de questions (sur le contrat, l'avenant et les comptes rendus annuels). De cette façon, nous construisons des leviers indispensables pour pousser la collectivité à exercer réellement ses responsabilités à l'égard des usagers

Sans oublier notre implication dans la problématique de l'Eau.

- à Briançon : la RBEA, étant dans une situation catastrophique, a du prendre des mesures de redressement radicales. Nous avons rappelé notre volonté que le service de l'Eau à Briançon reste en régie.
- dans les autres communes où la Préfecture impose des compteurs (Saint Chaffrey, La Salle, Monêtier).

Perspectives 2011.

Pour l'assainissement, poursuite :

- de la défense juridique des usagers (actuels et futurs) assignés au Tribunal,
- des manifestations de mécontentement (par ex. : règlements partiels des factures),
- des actions envers la CCB pour obtenir courant 2011 une renégociation du contrat, en apportant des arguments juridiques, économiques et financiers.

Pour l'Eau, participation à l'élaboration des nouveaux tarifs liés à la mise en œuvre des compteurs.

Préparation pour le Forum mondial alternatif de l'Eau (Marseille, 2012) et communication avec les autres Eau-Secours de France

Et toujours développer :

- la capacité d'actions de l'association,
- la communication interne et le travail en commun,
- la communication externe (avec notamment le nouveau site internet)

Débat

La parole est donnée à l'assistance pour débattre du Rapport moral. Plusieurs adhérents ont notamment abordé les points suivants : développer la communication externe, développer la vie active de l'association dans tous les villages de la CCB, exiger du Président de la CCB la suspension de toutes les actions en justice contre les usagers et la mise en œuvre du moratoire à La Grave et Villar d'Arène, stimuler les adhésions par une forte animation locale et des appels à la résistance, ...

Vote: Bernard LIGER soumet le Rapport moral au vote de l'Assemblée générale. Celui-ci est adopté à l'unanimité moins une abstention.

Rapport financier :

Le Rapport financier est présenté par **Danièle LAVIN**

Côté dépenses, le poste principal reste celui des Frais d'avocat, qui ne risque pas de diminuer l'année prochaine. Il deviendra peut-être nécessaire de se poser la question de son financement. Le 2ème poste est celui de la Communication et de l'information des usagers. Les autres dépenses sont minimales, les adhérents actifs et les intervenants extérieurs gardant souvent à leur charge les frais correspondants.

Hormis la rémunération de notre compte-livret, les recettes correspondent exclusivement aux cotisations.

La trésorerie de fin d'année permet de faire face aux dépenses déjà engagées (frais d'avocats) et prévisibles.

Par ailleurs, il est porté à la connaissance de l'Assemblée générale que le Conseil d'administration a décidé de fixer comme suit le barème des cotisations 2011 :

Individuel : 11 € Foyer : 16 € Cotisation de soutien : à partir de 25 €

Débat

Constatant que l'Association n'a pas souhaité, pour des raisons d'indépendance, faire appel à des subventions de Collectivités, plusieurs adhérents font valoir que les dépenses vont probablement s'alourdir et qu'il ne faut pas se l'interdire.

Vote: Bernard LIGER soumet le Rapport financier au vote de l'Assemblée générale. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Nominations au nouveau Conseil d'Administration :

Il apparaît nécessaire de procéder à la modification proposée des statuts avant de poursuivre.

Assemblée Générale Extraordinaire

Yves MITTAINÉ donne lecture de l'article 9 des statuts, dans sa version actuelle et dans sa version proposée. Deux modifications sont proposées (soulignées ci-dessous), concernant le Conseil d'administration, en vue de donner plus de souplesse dans la nomination de ses membres, et de lui donner la capacité d'agir rapidement en justice s'il y a lieu.

L Article 9 : Conseil d'administration

L'association est dirigée par un conseil des membres élus, dit conseil d'administration ou CA, pour une année par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles. Dans un souci de représentativité des communes de la CCB, le CA comprend vingt-quatre membres au maximum avec deux représentants maximum par commune. Nul ne peut être élu au CA s'il dispose d'un mandat électif sur le ressort de la CCB. Il choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents, d'un trésorier et d'un secrétaire. La participation au CA peut être élargie, autant que nécessaire suivant les thèmes traités, sans droit de vote.

Devient : Art. 9 : Conseil d'administration :

L'association est dirigée par un conseil des membres élus, dit conseil d'administration ou CA, pour une année par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles. Le CA comprend vingt-quatre membres au maximum. Nul ne peut être élu au CA s'il dispose d'un mandat électif sur le ressort de la CCB. Il choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents, d'un trésorier et d'un secrétaire. La participation au CA peut être élargie de membres de l'association invités, autant que nécessaire suivant les thèmes traités, sans droit de vote. Le CA a tous pouvoirs de décider des actions en justice et de mandater un membre de l'association pour le représenter.

Débat

Le débat porte sur la 2^{ème} modification et le fait que les actions en justice peuvent conduire à des dépenses élevées. Il faudra donc, le cas échéant, que le C.A. évalue bien si les moyens financiers de l'Association sont à la hauteur.

Vote

Bernard LIGER soumet la première modification au vote de l'Assemblée générale Extraordinaire. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Bernard LIGER soumet la deuxième modification au vote de l'Assemblée générale Extraordinaire. Celle-ci est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

**Fin de l'AG Extraordinaire
Suite de l'AG Ordinaire**

Sont proposées les candidatures au Conseil d'Administration d'adhérents à jour de leurs cotisations 2010, exprimées avant et pendant la tenue de l'AG. La liste est la suivante :

Etienne ALBERT (Villar d'Arène), **Denis ALLIRAND** (Villar d'Arène), **Frédérique ALLIRAND** (Villar d'Arène), **Gabriel BELLET** (Le Monétier), **Alain BIGNON** Villar d'Arène), **Jean-Luc CHARTON** (Puy Saint André), **Ginette CLERGET** (Val des Prés), **Christine CORROUGE** (La Salle les Alpes), **Pierre-Jean DOULAT** (Le Monétier), **Bernadette FAURE-SOULET** (Cervières), **Antoine FREYSSINET** (Villar d'Arène), **Florence GAILLARD** (La Grave), **André GARCIA** (Névache), **Michel JOUVE** (Val des Prés), **Danièle LAVIN** (Le Monétier), **Bernard LIGER** (Névache), **Jean-Marie MASCHINO** (Le Monétier), **Yves MITTAINE** (Le Monétier), **Sabine RANDON KAINZ** (La Grave), **Thérèse ROULET** (Val des Prés), **Michèle THOUIN** (La Grave).

Vote: Bernard LIGER soumet la liste des candidats au CA au vote de l'Assemblée générale. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Fin de l'Assemblée Générale :

Yves MITTAINE clôt l'Assemblée Générale en remerciant les participants de leur attention et de leur intérêt. Il annonce qu'un C.A. sera prochainement convoqué, notamment pour renouveler le Bureau de l'Association. Et il engage chacun à participer activement aux actions qui nous attendent en 2011.